

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 91 (1962)

Heft: 9

Rubrik: Le meilleur jour de congé hebdomadaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trouver en lui la sûreté de jugement, le sens de la réalité et de la mesure, la bonté de cœur, en un mot une maturité précoce qui ne s'acquiert d'ordinaire qu'au contact des difficultés de la vie. Ces précieuses qualités se sont encore approfondies avec l'âge et M. Monney a su les mettre au service de l'école primaire de son canton. Dans son dicastère, tout en respectant la loi, il savait en éliminer les conceptions littérales et rigides qui font les mécontents et les aigris pour en appliquer surtout l'esprit qui vivifie et fait trouver les solutions efficaces, apaisantes et encourageantes.

Avec une modestie exemplaire, antithèse de sa haute taille, dans le silence qui marque le vrai mérite, il a accompli sa tâche pour le plus grand bien de l'école et du corps enseignant. Aussi mérite-t-il de profonds et sincères remerciements.

Ses anciens collègues dont il est resté l'ami, en particulier les condisciples de sa classe à l'Ecole normale, lui adressent leurs vœux chaleureux, selon la formule usée mais toujours réaliste, d'une longue et paisible retraite.

M. B.

Le meilleur jour de congé hebdomadaire

Le choix du jeudi comme jour de congé hebdomadaire répond, de toute évidence, au souci de couper en deux phases aussi équivalentes que possible la semaine des écoliers. Il est traditionnel dans notre canton, comme il l'est en France. Genève l'a conservé, en y ajoutant le samedi après midi. Les Vaudois ont opté pour deux après-midis, le mercredi et le samedi. Nous avons signalé récemment (B. P. du 15 mai, p. 189) l'introduction de la semaine de cinq jours pour les écoliers de la commune de Couvet.

La question du jour le plus opportun pour l'entr'acte hebdomadaire se pose également chez nous dans certaines communes, sous la pression de quelques parents. Ce fut le cas à Romont, où la Commission scolaire a entrepris de sonder l'opinion publique par une enquête auprès des parents, le 1^{er} mai dernier. Nous pensons intéresser nos lecteurs en mettant sous leurs yeux les résultats de cette consultation.

Les 464 opinions émises se répartissent ainsi :

1. Pour le jeudi entier (<i>statu quo</i>)	172
2. Pour le jeudi matin et le samedi après midi (suggestion de la Commission)	165
3. Pour le samedi entier	80
4. Pour l'après-midi de jeudi et samedi	27
5. Pour l'après-midi de mercredi et samedi	11
6. Pour jeudi entier et samedi après midi	8
7. Pour jeudi après midi et samedi matin	1
	464

On peut faire à ce sujet les constatations suivantes :

Environ $\frac{2}{5}$ se sont prononcés pour le jeudi complet et autant pour un partage entre le jeudi matin et le samedi après midi, tandis qu'environ $\frac{1}{5}$ opte pour le samedi complet.

Le jeudi (complet ou seulement matin ou après midi) rallie 373 sur 464, soit $\frac{4}{5}$.

Le samedi (total ou partiel) apparaît sur 292 bulletins, soit environ les $\frac{3}{5}$.

Comment Salomon eût-il tranché ce débat ? La Commission scolaire s'est avisée de prendre l'avis du corps enseignant local, qui s'est prononcé pour la journée entière du jeudi à l'unanimité. Sur quoi, la Commission a jugé sage d'en rester au *statu quo*. En quoi, sans doute, elle fit bien, du point de vue de l'hygiène du travail scolaire, qui doit l'emporter.

Quand les Maîtres se font élèves

Tout pense en nous, depuis les doigts jusqu'au cerveau et c'est nous estropier l'entendement que de ne rien comprendre par les mains.

Cette citation fournie – lors d'une « première » à Châtel-Saint-Denis – par M. Grillet, inspecteur scolaire à Genève, et tirée de *l'Atelier du Quart de Poil*, de P. Hamp, nous place au cœur du sujet. Les heureux participants des journées de *Formation aux travaux manuels à l'école* ont encore tout frais le charme de ces heures pleines. A l'invitation qui avait été faite au corps enseignant des districts Glâne-Veveyse, 40 instituteurs et institutrices avaient répondu. Jamais maîtres ne furent élèves aussi heureux !

Le premier contact – extrêmement sympathique – avec des Moniteurs vaudois et genevois venus spontanément à nous, suffit à allumer une flamme d'enthousiasme. Même si l'on se sentait maladroit, la bienveillance, la gentillesse de nos moniteurs nous mirent en confiance. Il s'agissait de s'initier aux secrets de la décoration, du modelage, de la vannerie, du fer forgé ou de la fabrication des pipeaux et xylophones, travail quasi nouveau pour la plupart d'entre nous. Jamais nous ne comprîmes aussi bien que « l'instruction de l'homme n'est pas achevée s'il n'a éprouvé le contact de la sainte matière qui ne pardonne pas ».